

30.06.2006 – 08:00 Uhr

AEAI - Assurer et prévenir: un système apte à surmonter les catastrophes

Berne (ots) -

Les entreprises communes des Etablissements cantonaux d'assurance ont tenu leur assemblée générale le 29 juin 2006, à Lausanne. L'Association des Etablissements cantonaux d'assurance (AEAI), l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) ont tiré à cette occasion le lourd bilan 2005 en matière de catastrophes dues aux éléments naturels. Les dommages ont été remboursés grâce à une assurance solidaire entre les cantons et une réassurance performante. Toutefois l'assemblée générale a saisi l'occasion pour rappeler que la solidarité entre les Etablissements cantonaux d'assurance demeurerait plus que jamais indispensable. Cette solidarité ne doit pas se borner au financement des dommages: elle doit de plus en plus inclure une prévention active et des efforts coordonnés en matière de protection des objets. C'est là la seule issue dans la situation actuelle.

Les dommages éléments naturels à charge des Etablissements cantonaux d'assurance (ECA) ont atteint 900 millions de francs en 2005. C'est la pire année dans l'histoire des ECA, exception faite de 1999 où les dommages s'étaient élevés à un milliard de francs. Les dommages dus aux inondations d'août 2005 ont même dépassé ceux provoqués par l'ouragan Lothar à la fin de décembre 1999.

Grâce à de solides réserves et à une couverture adéquate auprès de l'Union intercantonale de réassurance, les établissements touchés ont pu assumer une part substantielle de leurs dommages. Là où ces derniers ont atteint un niveau catastrophique, c'est à nouveau la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) qui est intervenue à titre compensatoire. Pour la seconde fois en l'espace de six ans, la solidarité à l'intérieur des cantons touchés, au sein de la réassurance commune et dans le cadre des engagements de contribution de la CIREN a fait ses preuves. L'aptitude du système des Etablissements cantonaux d'assurance en cas de catastrophe a été ainsi démontrée.

En plus de ce système d'assurance performant, les Etablissements cantonaux d'assurance et leurs organisations faitières, sont particulièrement actifs en matière de prévention des dommages éléments naturels. Leur engagement en faveur de l'alarme météo (www.alarmemeteo.ch) a permis de mettre à disposition du public un système d'alerte précoce à des conditions abordables. La nouvelle recommandation pour la protection des objets contre les dangers naturels gravitationnels, publiée en janvier 2005, décrit quant à elle l'état actuel de la technique pour les mesures préventives en matière de construction. Quant à la problématique à plus long terme des dommages éléments naturels, elle est traitée dans le cadre de la fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance. Enfin, les sapeurs-pompiers, largement soutenus financièrement par les Etablissements cantonaux d'assurance et placés sous leur direction, sont des services de défense polyvalents, capables d'intervenir efficacement en cas d'événements naturels. C'est en investissant dans ce système d'assurance, de prévention et d'intervention que les Etablissements cantonaux d'assurance oeuvrent dans l'intérêt de leurs assurés.

Contact:

Association des Etablissements cantonaux d'assurance (AEAI)

Christina Rössler
Bundesgasse 20
3001 Bern
Tel. +41/31/320'22'47
E-Mail: roessler@irv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100512152> abgerufen werden.